



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale 2

CF: 2072

Nom de l'établissement : CMP de cerisiers

Adresse de l'établissement: Chemin de mancy 57, 1245 Collonges-Bell Date dernière mise à jour: 12.04.2021

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarque
Extérieur	Toiture	Ardoise en fibrociment	Moyen terme	Dégradé. Non prélevé, sur avis de l'expert
Extérieur	Extérieur accès piscine	Bac en fibrociment	Moyen terme	Dégradé. Non prélevé, sur avis de l'expert
1er étage	Grenier	Plaque en fibrociment	Long terme	Bon état. Non prélevé, sur avis de l'expert
Extérieur	Sous-toiture	Double panneau en fibrociment	Long terme	Bon état. Non prélevé, sur avis de l'expert

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.